

01 juil 2022 -17:05

Appartient à Conseil des ministres du 1er juillet 2022

Plan d'action fédéral « Bien-être mental au travail »

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement de projets sectoriels de prévention des risques psychosociaux au travail dans le cadre du plan d'action fédéral.

Le 12 février 2021, le gouvernement a décidé d'investir dans un plan d'action national de prévention du stress et du burn-out au travail, et de soutenir la résilience de la population belge professionnellement active.

Dans le cadre du plan d'action fédéral « Bien-être mental au travail », des subventions pour la prévention des risques psychosociaux au travail sont accordées à onze projets sectoriels.

Le reste du budget sera utilisé pour organiser un kick-off meeting et un évènement de clôture afin de faire la publicité des projets qui sont des bonnes pratiques et qui peuvent inspirer d'autres secteurs.

En outre, une deuxième tranche de crédits d'engagement et de liquidation est mise à disposition pour poursuivre la mission de soutien scientifique et administratif pour le compte du SPF Emploi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be